

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 008 CA

SEANCE du 18 avril 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le dix-huit avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 14

Pouvoirs : 6

Absents excusés : 3

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, M. Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion à Francis LARROQUE, Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF à Colette SABATHE

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale – M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Représentant Syndical UD CFDT.

M. le Commissaire du gouvernement – M. le représentant du Conseil départemental du Gers, collectivité de rattachement.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE 2022 ET QUITUS

Le Président informe qu'en vertu de l'article R421-18 du CCH, la Directrice Générale de l'OPH32 est tenue de rendre compte de sa gestion au Conseil d'Administration et de lui présenter un rapport annuel.

LE CONSEIL, après avoir pris connaissance du document, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport annuel 2022 présenté par la Directrice Générale (joint en annexe),**
- **De donner quitus entier et sans réserve de sa gestion à la Directrice Générale.**

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Bernard KSAZ

Pour : 20
Abstention : 0
Contre :